

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2683**

commune (s) :

objet : Etudes prospectives sur les évolutions sociétales impactant les déplacements et sur les stratégies de mobilité - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2683**

objet : **Etudes prospectives sur les évolutions sociétales impactant les déplacements et sur les stratégies de mobilité - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon doit se donner les moyens d'établir une vision prospective des déplacements aux horizons moyen terme (2015-2020) et long terme (2020-2030).

L'objectif de ce marché est d'identifier les phénomènes pouvant conduire à une modification des comportements de mobilité, de réaliser un état des lieux des connaissances les concernant, de croiser ces connaissances avec les spécificités du territoire de la Communauté urbaine et celui de la Métropole lyonnaise et d'élaborer des scénarios évaluant l'impact de ces phénomènes.

Il s'agit également de contribuer à élaborer des doctrines thématiques concertées sur le territoire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif aux études prospectives sur les évolutions sociétales impactant les déplacements et sur les stratégies de mobilité.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 septembre 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises 6T Bureau de Recherche/SETEC/TRANSITEC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations pour des études et expertises sur le transport de marchandises et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises 6T Bureau de Recherche/SETEC/TRANSITEC pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 617 800 - fonction 822 - opération n° 0852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.